



Office des sports de Magland



Siège social : 90 allée des hérons – 74300 MAGLAND

Règlement

DESCRIPTION :

- La 3^{ème} édition de la Corrida de la Saint Maurice sera organisée le samedi 27 septembre 2025 par l'Office des sports de Magland.
- **Le départ de la course sera donné à 16h00**, Place de l'église de Magland.
Le parcours, 1 boucle de 10 kilomètres avec un dénivelé de 55 m, emprunte les routes et les chemins de la commune de Magland.

Récompenses :

- Prix souvenir pour tous les participants, une coupe aux premiers de chaque catégorie,
- L'organisation récompense les catégories Cadet, Junior, Espoir, Sénior (Sénior et M0), Vétéran 1 (M1 et M2), Vétéran 2 (M3 et M4), Vétéran 3 (M5 et M6), Vétéran 4+ (M7+)
- Récompenses aux 3 premiers du Scratch hommes et femmes.
- **La proclamation des résultats et la remise de récompenses** se feront après la course.

PARTICIPATION :

- L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés nés en 2011 et avant. Les catégories d'âge donneront lieu à un classement distinct.

Les Catégories d'âge 2026-27
(valable au 1er septembre 2026)

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1992 et avant
Seniors	SE	1993 à 2004
U23 / Espoirs	ES	2005 à 2007
U20 / Juniors	JU	2008 et 2009
U18 / Cadets	CA	2010 et 2011

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1988 - 1992
	M1	1983 - 1987
	M2	1978 - 1982
	M3	1973 - 1977
	M4	1972 - 1968
	M5	1967 - 1963
	M6	1962 - 1958
	M7	1957 - 1953
	M8	1952 - 1948
	M9	1947 - 1943
	M10	1942 et avant

Inscription : LES INSCRIPTIONS SE FERONT EN LIGNE SUR LE SITE [L-chrono.com](https://www.l-chrono.com)

<https://www.l-chrono.com/inscriptions-corrida-de-la-saint-maurice>

25 € jusqu'au 24 septembre, 30 € si inscription dès le 25 septembre 2026.

Pas d'inscriptions par courrier postal, mail et téléphone.

Pas d'inscriptions le jour de la course.

- **Le nombre de dossards est limité à 200.**
- Les dossards seront à retirer le samedi 26 septembre 2026, dès 14h00, sous le préau de l'école du chef-lieu, place de l'église à Magland

Le dossier d'inscription pour les coureurs

Il comprend les éléments suivants :

- Pour les licenciés, copie d'une licence FFA (FFTri non autorisée).

ATTENTION : CHANGEMENT DE REGLEMENTATION CONCERNANT LES CERTIFICATS MEDICAUX

- En application de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et de son décret d'application du 22 juin 2022, la Fédération Française d'Athlétisme, sur avis de sa Commission médicale, a décidé de remplacer l'exigence de fourniture d'un certificat médical d'absence de contre-indication, par un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « Parcours de prévention santé » (ou « PPS »).
- Déjà applicable à tous les licenciés majeurs de la FFA depuis septembre 2023, cette obligation vient s'appliquer aujourd'hui à tous les pratiquants majeurs souhaitant s'inscrire à une course qui devront ainsi satisfaire au Parcours de Prévention Santé dans les trois mois avant la manifestation concernée. Ce PPS sera disponible sur la plateforme en ligne de la FFA.

<https://pps.athle.fr/>

- À noter que conformément à la loi, la réglementation n'a pas été modifiée pour les mineurs qui doivent toujours présenter une licence valide ou effectuer un questionnaire de santé (avec, le cas échéant, présentation d'un certificat médical). Une autorisation parentale devra être obligatoirement jointe à l'inscription.

ASSURANCE :

- L'Office des sports de Magland décline toutes responsabilités en cas d'informations médicales non conforme.
- Conformément à la loi, l'Office des sports, organisateur de la course, a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, de celles de ses préposés et de tous les participants de la Corrida de la Saint Maurice.
- Il incombe aux coureurs non licenciés de s'assurer personnellement.

SECURITÉ :

- Les premiers secours aux compétiteurs seront assurés par la Croix Rouge Française qui pourra décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.
- la police municipale et les signaleurs seront au service des coureurs.
- Il sera strictement interdit aux concurrents de se faire accompagner pendant l'épreuve par une personne non inscrite à la course, sous peine de disqualification.
- Interdiction d'écouteurs
- Dossards visibles, attachés à l'avant du t-shirt
- Il est strictement interdit aux concurrents de jeter sur les voies publiques tout déchet ou détrit.

RAVITAILLEMENT :

- 1 ravitaillement au 5^{ème} km et à l'arrivée.

DROIT AUDIOVISUEL :

- Chaque participant autorise expressément l'Office des Sports de Magland, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la Corrida de la Saint Maurice, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE :

- Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

AUTRES POINTS DE REGLEMENT :

- L'Office des sports e Magland, organisateur de la course, se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (conditions météo, événement grave ou conformément aux directives sanitaires).
- Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement même en cas d'annulation de la course.
- Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement visible et lisible pendant la course.
- Tout concurrent s'engage à se soumettre aux mesures de sécurité mise en place.